

## SÉANCE DU 12 AVRIL 2023

33

Date de convocation : 07/04/2023 Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11  
Votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, Noël BOURNONVILLE, Josiane DETOC, Gildas BOUREL, Isabelle RENOARD, Cécile GUILLEMAUT, Françoise RUFFAULT, Patrick LERETEUX, Hélène KERBRAT, Pierre-Antoine VITEL, Karine GUIBAUDET, Tristan LE HEGARAT.

Absents : Madame Magalie DUFOR ayant donné pouvoir à Madame Karine GUIBAUDET, Monsieur Bertrand NUFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Tristan LE HEGARAT, Monsieur Pierre MOIRE ayant donné pouvoir à Madame Cécile GUILLEMAUT, Monsieur Gérard PASEK ayant donné pouvoir à Madame Isabelle RENOARD.

Secrétaire : Madame Hélène KERBRAT.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRÉCÉDENTE**

Le procès-verbal du conseil municipal du 08 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **2023-26 FINANCES : FONGIBILITE DES CREDITS BUDGET 2023**

Un changement de nomenclature comptable a été approuvé par le conseil municipal lors de sa séance du mois de juin 2022. Cette décision est entrée en vigueur dans le cadre du vote du budget 2023.

Cette nouvelle nomenclature apporte de la souplesse dans la gestion des crédits votés puisqu'elle permet à l'assemblée délibérante d'autoriser le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections (Fonctionnement : 1 014 394.70€ / Investissement : 674 319.97€).

Cette disposition remplace le chapitre « Dépenses imprévues », supprimé dans la nomenclature M57, permettait de réaliser des virements de crédits sans délibération du conseil municipal.

Chaque virement de crédit sera présenté au conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le taux de dépenses ouvertes au virement de crédits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** M LE MAIRE à procéder à des virements de crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

## 2023-27 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Après examen des demandes de subventions reçues en mairie au titre de l'année 2023 par la commission « Associations et Culture », les résultats de cette étude sont présentés au conseil municipal qui est invité à se prononcer à leur sujet.

	Demande 2022	Avis de la commission 2022	Demande 2023	Avis de la commission 2023
AICA	350.00 €	350.00 €	350.00 €	350.00 €
ACPG CATM	300.00 €	300.00 €	300.00 €	300.00 €
Club de l'amitié	200.00 €	200.00 €	300.00 €	300.00 €
KORASON	- €	- €	2 000.00 €	1 000.00 €
Poires et grelinettes	980.00 €	400.00 €	1 280.00 €	500.00 €
Les Korrigans	1 200.00 €	1 200.00 €	1 200.00 €	1 200.00 €
St Médard Asso 35	500.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00 €
Amical Laïque	1 500.00 €	1 500.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
USEP	400.00 €	400.00 €	400.00 €	400.00 €
ASPHALTE	900.00 €	200.00 €	900.00 €	200.00 €
St Médard Tennis de table	1 300.00 €	1 300.00 €	1 300.00 €	1 300.00 €
Comice Agricole	614.29 €	614.29 €	640.00 €	640.00 €
		TOTAL		7 690.00 €

Il est précisé que malgré une proposition d'attribution de 1000€ en faveur de l'association KORASON, 1000€ lui sont réservés dans le cas d'une défaillance et d'un déficit important suite à l'organisation de la fête de la musique 2023. Ce versement ne pourra intervenir qu'après contrôle des résultats financiers.

M LE MAIRE indique que ces activités doivent tendre à l'autofinancement mais qu'elles doivent néanmoins bénéficier du soutien de la municipalité.

Madame GUILLEMAUT, en raison de ces liens avec l'association Poires et Grelinettes n'a pas pris part au vote et est sortie de la salle du conseil de 20h23 à 20h27.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 12 voix POUR 1 ABSTENTION (Mme RENOARD) :

- **Approuve** l'avis de la commission concernant le versement d'une subvention à l'association Poires et Grelinettes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'ensemble des autres avis de la commission.

## 2023-28 CONVENTION ALSH – SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE

Dans le cadre des périodes de fermeture du centre de loisirs de la commune ou de l'impossibilité d'accueillir des enfants médardais notamment du fait de leur scolarisation en dehors du territoire, les centres de loisirs de communes voisines peuvent être amenés à prendre en charge ces enfants.

Cet accueil est encadré par une convention, soumise à une délibération du conseil municipal.

Deux enfants médardais sont actuellement accueillis au sein de l'ALSH de Saint-Aubin d'Aubigné.

Un projet de convention encadrant cet accueil a été transmis à la commune. Elle prévoit une participation de 13€ par journée de présence et par enfant, et 6.50€ par demi-journée.

Le conseil municipal est invité à se positionner sur cette convention et autoriser M LE MAIRE à signer ce document.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de convention présentée,
- **Autorise** M LE MAIRE à signer cette convention.

### **2023-29 ALSH : TARIFS MINI-CAMPS 2023**

Le centre de loisirs de Saint-Médard-sur-Ille organisera durant l'été 2023, deux mini camps : du 10 au 13 juillet et du 28 au 31 août.

Chaque mini camp accueillera 12 enfants. Le mois de juillet sera dédié aux enfants de 7 à 8 ans et mois d'août de 9 à 11 ans.

Au cours de ces mini camps plusieurs activités seront organisées : Escalade, VTT, slackline etc.

Le financement de ces mini camps repose sur 3 ressources, d'une part une participation de la CAF, d'autre part une prise en charge d'un forfait journalier de 18.00€/jour et par enfant ainsi que du transport par la municipalité (le coût pour la commune est estimé à 2 600.00€) et enfin une participation des familles.

Un travail de prévision budgétaire a été entrepris afin d'élaborer un projet de grille tarifaire.

La commission « Affaires scolaires » réunie le 30/03/2023, après étude des budgets prévisionnels et des propositions faites par le service périscolaire a retenu la proposition tarifaire suivante :

<b>TARIFS MINI-CAMPS 2023</b>	
<b>QF CAF</b>	<b>Tarifs</b>
300-559	120.00 €
600-899	130.40 €
900-1499	140.80 €
1500-1999	147.20 €
2000+	153.60 €
Saint-Germain-sur-Ille	153.60 €
Hors commune	275.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs des mini camps 2023 présentés.

## 2023-30 ZAC : NOMS DES RUES

Il revient à la commune de délibérer sur l'attribution des noms des voies.

Dans le cadre des travaux de la ZAC, trois noms de voies sont à déterminer : deux voies sur le secteur Clos du Bourg, et une sur le bocage urbain.

Monsieur le Maire a été destinataire d'un courrier écrit par M. Doualin, ancien propriétaire du terrain du Clos du Bourg. Il suggère que soient utilisés les termes « Verger de Cozdour » ou « Verger Doualin ».

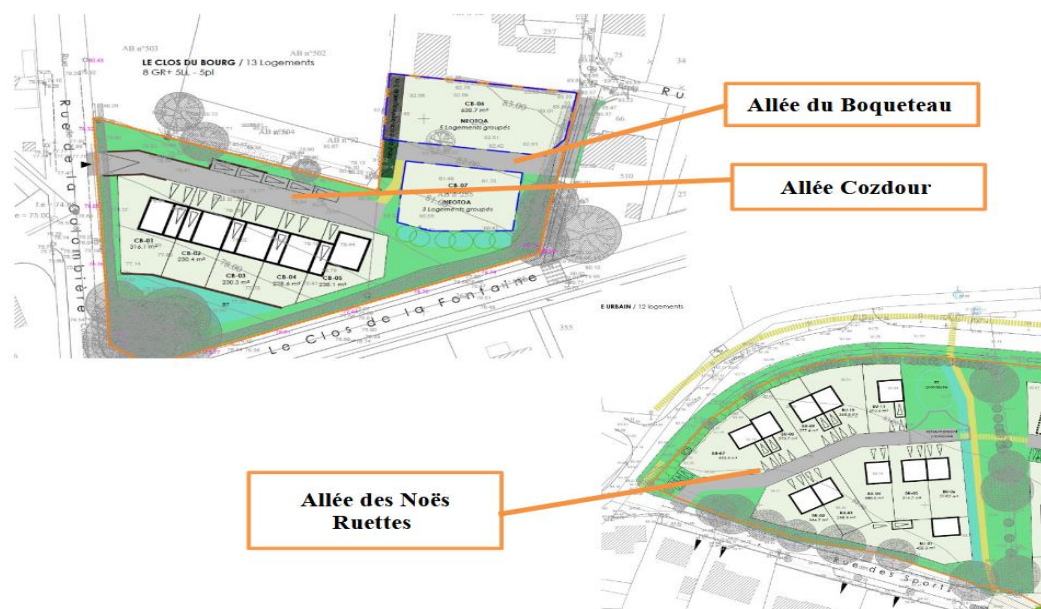
La commission Aménagement, réunie le 29/03/2023, a émis l'avis de proposer au conseil municipal les noms suivants :

Le clos de Bourg :

- Allée Cozdour : Cozdour est le nom d'auteur-compositeur qu'avait choisi le père de Yann-Yvon Doualin pour interpréter ses opérettes jouées dans de nombreuses communes d'Ille et Vilaine et ainsi pouvoir, avec l'argent récolté, envoyer des colis aux prisonniers Médardais de la Seconde Guerre Mondiale. Coz signifie « vieux » et dour « point d'eau ».
- Allée du Boqueteau : Boqueteau est le terme utilisé par les anciens du village pour désigner le petit bosquet d'arbre dans lequel ils allaient jouer. Ce bosquet se trouve au point bas du terrain du Clos du Bourg.

Le Bocage Urbain

- Allée des Noës Ruettes : Noës Ruettes est le nom de la parcelle figurant sur le cadastre. Une Noë serait un mot désignant des terrains marécageux.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les noms des rues proposés.

### **2023-31 ETUDE D'AMENAGEMENT DU BOURG**

Le conseil municipal en sa séance du 08 février 2023 à délibéré en faveur de la réalisation d'une étude relative à la réhabilitation du centre bourg et sur le recrutement d'un bureau d'étude permettant la réalisation de cette étude.

La commission aménagement s'est réunie le 29 mars 2023 et a validé le programme relatif à l'étude de réaménagement du bourg, rédigé en collaboration avec le CD35, ainsi que le barème de notation qui intégrera le DCE.

Une fois celui-ci rédigé, considérant le montant prévisionnel de l'étude (environ 40 000.00€), il pourra être directement transmis à plusieurs cabinets d'étude pour une consultation d'une durée de 2 mois.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le programme de l'étude ainsi que sur le barème de notation du marché.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le programme présenté,
- **Approuve** le barème de notation,
- **Approuve** le choix de la procédure.

### **2023-32 COMITE DE SUIVI DE LA CARRIERE : ELUS MEMBRES**

Dans le cadre de la reconstitution du comité de suivi de la carrière, le conseil municipal est invité à se positionner sur les membres élus et volontaires souhaitant intégrer ce comité.

Il sera composé de riverains, d'une association de défenses de l'environnement, de membres du conseil municipal ainsi que des représentants de la carrière.

Les élus souhaitant intégrer le comité sont :

Noël BOURNONVILLE, Gildas BOUREL, Isabelle RENOUARD et Pierre-Antoine VITEL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la reconstitution du comité de suivi de la carrière,
- **Approuve** l'intégration des élus candidats au comité de suivi de la carrière.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Fermeture de la rue des écoles de Montreuil sur Ile :**

M LE MAIRE indique qu'il a été contacté par M LE MAIRE de Montreuil-sur-Ille suite à sa rencontre avec le Conseil départemental d'Ille et Vilaine au sujet du projet de déviation de la rue des écoles. Une réunion a eu lieu pour partager les scénarios envisagés.

M LE MAIRE propose de présenter aux membres du conseil ces scénarii lors d'une prochaine réunion afin d'en échanger.

La réunion est fixée le lundi 17 avril 2020, à 20h00.

### **DEVIS SIGNES :**

- Entreprise : SOFUNAIR  
Objet : 4 columbariums  
Montant : 3 280.00€ TTC
  
- Entreprise : JOURNOIS  
Objet : Curage des fossés  
Montant : 6 336.00€ TTC
  
- Entreprise : LES ATELIERS DE LA MABILAIS  
Objet : Abri de bus  
Montant : 1 720.25€ TTC

Fin du conseil municipal 21h13, la date du prochain conseil municipal est fixée au 10 mai 2023 à 20h00.

M/Mme

Secrétaire de séance

Le

M BOURNONVILLE

Maire

Le